

REUNION SCIENTIFIQUE A L'ETRANGER

LISTE DES ANNEXES REQUISES

Les annexes requises doivent impérativement être remises au plus tard 1 mois avant le début du congrès (à l'exception du document repris au point 4 qui doit être transmis immédiatement).

Après validation du formulaire, le F.R.S.-FNRS vous enverra un courriel reprenant toutes les informations pratiques et relatives à votre candidature (accès à E-Space, chargement des documents).

Vous pourrez, via votre page E-Space, télécharger les documents non transmis via le formulaire afin de compléter votre demande de financement.

1. Avis motivé du chef de service/promoteur⁽¹⁾ (modèle en annexe) (cf Article 10 du règlement)
(Pour les doctorants, préciser l'intérêt que présente cette mission dans l'accomplissement des travaux de recherches effectués en vue de l'obtention du diplôme de docteur)
2. Document officiel attestant l'acceptation de la communication (orale/poster) proposée émanant des organisateurs de la manifestation scientifique⁽²⁾
(Attention : une preuve d'inscription au congrès ne constitue pas le document requis)
3. Estimation du prix ou réservations effectuées pour le déplacement
(Seuls sont pris en compte les frais d'avion/train du lieu de départ en Belgique à l'aéroport ou la gare du pays de destination où se déroule la réunion, les frais de déplacement sur place n'étant pas couverts excepté dans le cadre d'un séjour (forfait du per diem))
4. Copie de l'autorisation de l'institution concernant la poursuite de certaines activités d'enseignement et/ou de recherches
(Pour les personnes ayant atteint l'âge de la retraite au moment de la mission, et ce jusqu'à 5 ans après la prise effective de la retraite)

(1) Avis motivé du promoteur pour les doctorants bénéficiant d'une bourse du F.R.S.-FNRS, du FRIA ou du FRESH et les Chargés de recherches du F.R.S.-FNRS

(2) Exception pourra être faite dans le cas de personnalités dont la présence est désirable au point de vue de la discussion et de l'information (notamment Président de congrès ou de session, organisateur de session, rapporteur, ...); dans ce cas les personnalités joindront au formulaire le programme officiel de la réunion ou une lettre d'invitation.